Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230919-DE2023_069-AR

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 11 septembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 17
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Dominique GIRAUD - Sylviane DENIAU - Claude ECHERNIER-MOTTET - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL – Valérie MERLE-DARCOURT – Jonathan DEBOUY à partir de 19h30- Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT- Noël DUVAND.
Absents Représentés : Marie-Claude GIRARDOZ par James WALKER - Robert BARATAY par Pascal EYNARD-MACHET - Julien-Marc MEYNET par Nelly DUFFOUR- Gilles TOURNIER par Jacques GRANDCHAMP - Françoise GROBEL par Sylviane DENIAU – Philippe DECURNINGES par Éric GAYDON - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Brigitte PERROT par Claude SIGWALT–Christophe MECHOUK par Jean-Marc DAGAND.
Absents : Jonathan DEBOUY jusqu'à 19h30
Secrétaire de séance : Bernadette GROBEL

OBJET : Désignation des membres représentant la commune de Publier à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

DELIBERATION N° 2023.069

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33, L2121-21 et L2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,
Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la CCPEVA du 3 novembre 2020 et notamment la délibération 121-2020-11,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.111 du 14 septembre 2020 relative à la désignation de deux membres du Conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant que la commune de Publier doit désigner deux membres titulaires et deux suppléants pour la représenter à la CLECT,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne pas voter à scrutin secret pour la désignation des membres de la CLECT

DECIDE de désigner, **à l'unanimité**

- Monsieur James WALKER Membre titulaire de la CLECT
- Monsieur Claude SIGWALT Membre titulaire de la CLECT

Monsieur Jean-Marc DAGAND, Monsieur Georges BARTHE et Monsieur Éric GAYDON se présentent pour être membres suppléants de la CLECT.

Monsieur Jean-Marc DAGAND obtient 7 voix, Monsieur Georges BARTHE obtient 21 voix et Monsieur Éric GAYDON obtient 22 voix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la nomination de Monsieur Georges BARTHE membre suppléant de Monsieur Claude SIGWALT et Monsieur Éric GAYDON membre suppléant de Monsieur James WALKER

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230919-DE2023_069-AR

La présente délibération abroge et remplace la délibération du Conseil Municipal n° 2020-111 du 14 septembre 2020.

Le secrétaire de séance,
Bernadette GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.